

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jeudi 20 février 2025

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 13 février 2025, s'est réuni le Jeudi 20 février 2025 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents : 17

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Yves	BRECHE
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Naïma	KIROUANI
Patrick	LATOUR
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Elisabeth	REY
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés : 4

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Irène CHAPUY	Ayant donné pouvoir à Elisabeth REY
Davy COUREAU	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévennes, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Hauteluce les Saisies La Bâtie, La Gietaz, Marthod, Mercury, Montaillor, Monthieu, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognax, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Petite enfance – Multi-accueil et Relais Petite Enfance de Frontenex – Avenant n°1 à la convention fixant les modalités financières de mise à disposition du bâtiment au CIAS Arlysère par la commune de Frontenex

Rapporteur : Elisabeth REY

Le multi-accueil « La Maison des Doudous » et le Relais Petite Enfance sis allée des Coquelicots à Frontenex sont des équipements appartenant à la Commune de Frontenex et affectés à l'action sociale d'intérêt communautaire compétence exercée par le CIAS Arlysère depuis le 1^{er} janvier 2019.

Par délibération du 24 octobre 2019, le Conseil d'administration actait de l'affectation au CIAS Arlysère du multi accueil et du RPE à Frontenex à titre gracieux et du paiement par le CIAS Arlysère des charges générales du bâtiment (fourniture d'eau et d'électricité, entretien, réparation du bâtiment, frais de maintenance et nettoyage des locaux) au prorata de la surface occupée par le multi-accueil et le RPE auprès de la commune de Frontenex.

Par délibération n°34 du 19 décembre 2023, il a été acté entre le CIAS Arlysère et la Commune de Frontenex, les modalités financières de la mise à disposition de ce bâtiment communal.

Cette convention de mise à disposition a été acceptée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour toute la durée de l'affectation des équipements susmentionnés à l'exercice de la compétence action sociale d'intérêt communautaire conformément à l'article L.1321-3 du CGCT.

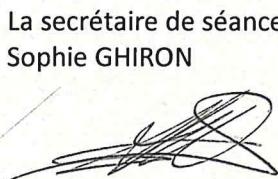
Un avenant à cette convention est nécessaire afin de permettre le recouvrement des charges de fonctionnement rattachées à l'année 2023 (électricité, gaz, eau potable, production énergétique) mais dont la facturation à la commune de Frontenex a été antérieure sur l'année 2022.

L'avenant n°1 ainsi que l'état récapitulatif sont joints en annexe.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'avenant n°1 à la convention fixant les modalités financières de mise à disposition du bâtiment du multi-accueil et Relais Petite Enfance de Frontenex au CIAS Arlysère par la commune de Frontenex ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

